

Communiqué de presse du 5 juillet 2021

## Les institutions de prévoyance affichent des résultats 2020 impactés par la crise sanitaire et la taxe Covid

**Les institutions de prévoyance (IP) ont mobilisé plus d'un milliard d'euros en 2020 pour soutenir les 2 millions d'entreprises et les 13 millions de salariés qu'elles couvrent. Ces mesures d'aides exceptionnelles, ainsi que le choix du gouvernement de taxer les contrats collectifs, ont fortement impacté leurs résultats. Ainsi, les IP affichent un déficit historique de 265 millions d'euros.**

### Un chiffre d'affaires en recul de 500 millions d'euros

En 2020, les cotisations ont reculé de 3,4 % à 13 milliards d'euros, soit une perte de chiffre d'affaires de 500 millions d'euros. Toutes les activités sont en baisse : santé (-2,7%), arrêts de travail (-2,2 %), garanties décès (-5,5 %) et retraite supplémentaire (-8,7%).

Ce recul historique résulte essentiellement des actions d'exonération des cotisations mises en place par certaines branches professionnelles ainsi que du recours massif des entreprises adhérentes à l'activité partielle en 2020.

### Des prestations globalement stables, mais en forte hausse sur les arrêts de travail

Les prestations restent stables à 12,4 milliards d'euros, avec des évolutions contrastées selon les garanties. Les dépenses de santé ont baissé de plus de 4 %. En revanche, les prestations en prévoyance ont progressé de 6,5%, principalement sous l'effet de la forte hausse des arrêts de travail : la charge de prestations sur les arrêts de travail a en effet bondi de 14,5 %. Quant aux prestations liées aux garanties décès, elles ont diminué de 11%, la mortalité liée à la pandémie ayant principalement touché les plus de 65 ans.

### Des résultats déficitaires et une solvabilité en recul de 24 points

Pour les IP, l'année 2020 se solde par des résultats techniques nets de -437 millions d'euros, soit -200 millions d'euros en santé et -237 millions d'euros sur les activités prévoyance, en intégrant la taxe covid de 246 millions d'euros. Après prise en compte des résultats financiers des fonds propres, la perte nette ressort à -265 millions d'euros.

Le ratio moyen de solvabilité du secteur affiche un recul de 24 points à 267 %. Les fonds propres ont baissé de 1,3 %, à 14,4 milliards d'euros. Bien qu'en baisse, cette marge de solvabilité ainsi que les fonds propres permettent encore de sécuriser les 56 milliards d'euros d'engagements techniques auprès des entreprises, des salariés et de leurs familles.

*« La crise a montré la capacité des IP à mobiliser leurs ressources pour accompagner leurs adhérents au moment où ils en avaient le plus besoin, souligne la déléguée générale du CTIP, Marie-Laure Dreyfuss. Toutefois, en dépit du soutien apporté aux acteurs économiques par les IP, le contrat collectif santé a été taxé. La taxe Covid imposée aux institutions de prévoyance a réduit les efforts de gestion responsable qu'elles ont menés ces dernières années pour retrouver leurs équilibres financiers. Nous continuons à la dénoncer fermement pour les contrats collectifs. »*

## **Groupes de protection sociale : un résultat net consolidé en baisse de 600 millions d'euros**

Les groupes paritaires ont connu en 2020 une évolution similaire à celle des IP et affichent un recul de leur chiffre d'affaires de 400 millions d'euros, soit -1,6%. Leur résultat net consolidé a baissé de 600 millions d'euros mais reste tout juste à l'équilibre. Le ratio de solvabilité des groupes s'établit à 236% à fin 2020, en recul de 30 points.

## **Une gestion engagée, dans l'intérêt des adhérents, et ce malgré la forte pression fiscale sur les contrats collectifs**

Mis à mal par la crise sanitaire et la taxe Covid, les équilibres financiers des IP restent indispensables à la poursuite de leurs missions dans l'intérêt des entreprises et des salariés.

La gestion engagée dont font preuve les IP se traduit par un niveau très élevé de redistribution des cotisations sous forme de prestations. En 2020, en santé, les IP ont ainsi versé en moyenne 87 euros de prestations pour 100 euros de cotisations HT.

Sur 10 ans, en santé, on observe ainsi que les cotisations des IP (+1,8% par an) ont évolué au même rythme annuel que la progression des dépenses (+1,6% par an). En revanche, la fiscalité sur les contrats a progressé de 10% sur la même période.

Le constat de cette gestion engagée et respectueuse des coûts pour les entreprises et les salariés est encore plus éloquent sur les garanties de prévoyance, puisque les cotisations ont connu, au cours des dix dernières années, une augmentation annuelle (+1,4 %) inférieure de moitié à celle des prestations (+3 %).